

# LE RÉVEIL LYONNAIS

## JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

### ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

### ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

### ANNONCES

Les Annonces et Réclamations sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Comfart  
A Paris, chez M. AUDBOURG et C<sup>ie</sup>, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

### Election législative du 18 décembre

## CANDIDAT DU COMITÉ ÉLECTORAL

DES  
Républicains radicaux socialistes  
de la 3<sup>e</sup> Circonscription  
Élu en Réunion publique

# ALPHONSE HUMBERT

## LE VOYAGE D'AGRÈMENT

Au gouvernement on ne sait pas être sérieux quinze jours de suite : voilà que l'on commence déjà à jouer la comédie, et la comédie bouffonne, la comédie qui ne se narre pas, la comédie de Labiche, de Delacour ou d'Hennequin. Ainsi, M. Devès, qu'on a fait ministre de l'Agriculture, parce qu'il est avocat, se porte candidat à Bagnères-de-Bigorre. M. Devès quitte Béziers; les Pyrénées après l'Hérault, les hauts sommets après les vignes. Nos confrères de la presse parisienne ne s'expliquent pas cette tendance soudaine pour le pays des montagnes; c'est la conséquence naturelle de son élévation. Les ordres du jour si habilement ménagés, l'ont élevé au pouvoir; les ministères sont des sommets. M. Devès ne rêve plus que sommets. La plaine c'était bon pour Devès l'avocat : il faut le monter au Devès ministre. Le député de Béziers veut devenir le représentant de l'altitude.

Ce petit fait en lui-même n'est rien de tout, mais il fait jaser; cela repose un peu des discours sérieux. On se demande ce que va faire ce candidat voyageur si brusquement épris des climats pyrénéens. On dit des choses très drôles, il faut bien rire; puis cette histoire n'est qu'un éclat de rire. — On dit que M. Devès n'est pas assuré du tout d'être réélu par ses électeurs du pays de Béziers. Il fait mine de les quitter, ce sont vraiment eux qui le quittent. Situation embarrassante pour un ministre : il ne veut pas s'exposer à être blackboulé quelque jour par ses commentants. La perspective n'est pas gaie. Pareille mésaventure est arrivée à M. Voisins-Lavergne, mais le Sénat plus humain, recueillit le naufragé. Que ne songe-t-il à M. Devès ?

Il conviendrait de ne pas s'arrêter à ce vaudeville sans couplets, si il n'y avait dessous un flagrant délit de candidature officielle. M. Devès a rendu des services; avec le scrutin d'arrondissement il est aisé au pouvoir de payer ces petits services-là. Ce n'est apparemment que parce qu'il est ministre que sa candidature a été forcée à Bagnères-de-Bigorre, pour le plus grand dépit de Bagnères-de-Luchon. C'est une pression électorale d'un goût douteux. Un député se sent perdu; il s'est compromis dans la confection d'ordres du jour bons enfants à l'usage des ministères dans l'embarras. Il est ministre à son tour, et son premier soin, une fois en place n'est pas de s'occuper de ses électeurs ou des affaires de son département, mais d'aller poser sa candidature dans un pays qu'il ne connaît pas.

Déjà ministre et déjà député, demander un nouveau mandat de député c'est trop raide; on en rit et de bon cœur. Quelqu'un qui ne doit pas en rire par exemple, c'est monsieur Gambetta, c'est jouer de malheur; il promet un grand ministère, on s'attend à voir de grands hommes, et le premier ministre qui fait du bruit, c'est M. Devès : quel bruit, Devès !

En vérité, la farce opportuniste est trop drôle, et le pays jaloux de ses droits, verra avec douleur que la candidature officielle retourne comme aux beaux jours de l'Empire. A quand les rastels de M. Calvet-Rognat ?

Georges LÉTELLIER.

### DÉPÊCHES DE NUIT

Fin télégraphique spécial

### LES JOURNAUX

Paris, 7 décembre.

Le *Voltaire* estime nécessaire des explications sur la politique générale du cabinet, parce que l'usage le veut et parce que aussi, à la veille des élections sénatoriales, les électeurs ont besoin de connaître la pensée et les projets du gouvernement.

Le *Républicain français* dit que plus on sera libéral, progressif et réformateur, moins on contentera les intransigeants; plus on aura le pays avec soi, plus on les aura contre soi.

Les *Débats* disent que quelle que soit la solution à intervenir pour la révision, il importe que le gouvernement soumette son projet au Parlement dès le commencement de 1882.

Le *Gaulois* pense que l'intérêt de M. Gambetta est de conserver le Sénat tel qu'il est.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* applaudit à la réorganisation du groupe de la gauche républicaine.

Le *Parlement* dit que si M. Devès voulait se présenter à Bagnères, il devait démissionner d'abord non comme député de Béziers, mais comme ministre.

Le *Paix* dit que l'élection d'un ministre est presque toujours marquée par des abus. Mais les circonstances dans lesquelles naquit la candidature de M. Devès tendent à des abus certains.

Le *Rappel* dit que la candidature d'un ministre en exercice et déjà député ressemble singulièrement à une candidature officielle.

Le *Soleil* demande quelle raison avouable peut inviter M. Devès pour accepter la candidature à Bagnères. Quo peut-il dire pour en nier le caractère officiel ?

Le *Voltaire* dit que le gouvernement doit expliquer quelles sont ses idées sur la révision, le Concordat et la magistrature.

Le *Sicéle* espère que le gouvernement mettra fin au favoritisme et au cumul.

Le *Lanterne* soutient que la candidature officielle existe, mais qu'elle est moins apparente que sous l'Empire.

Le *Union républicaine* dit que la candidature Devès est officielle.

Le *Justice* dit que M. Devès abandonne Béziers parce qu'il a perdu la confiance des électeurs.

Le *Intransigeant* qualifie de chantage la candidature Devès.

Le *Triboulet* soutient que la candidature Devès prouve que la réaction vit encore.

### L'ÉLECTION DE LYON

Paris, 7 décembre.

Extrait de l'*Intransigeant* :  
Le citoyen Lagrange est-il un républicain radical sincère ! On nous l'affirme. Nous voulons ne pas en douter.

Dans ce cas, sa ligne de conduite est toute tracée.

Battu honorablement au premier tour de scrutin par notre collaborateur Alphonse Humbert, au second tour, il se désistera en faveur de notre ami, dont le programme est celui qui se rapproche le plus du sien.

C'est de tradition rigoureuse dans le parti auquel les citoyens Humbert et Lagrange se font honneur d'appartenir.

Déjà le citoyen Jourde, se conformant loyalement à cette tradition, s'est retiré de la lutte aussitôt qu'il lui fut démontré que la candidature d'Humbert, nullement sollicitée, était la seule unanimement désirée et acclamée par toutes les réunions publiques.

Et non seulement eût le devoir du citoyen Lagrange de suivre l'exemple de Jourde, mais c'est aussi son intérêt.

Il est évident que les électeurs qui ont, le 4 décembre, voté pour Humbert, ne se déjugeront pas le 18. Forts de leurs convictions et d'avance assurés du succès, ils verront, au contraire, leur nombre s'accroître dans des proportions considérables.

Et si — ce que nous ne voulons pas admettre — le citoyen Lagrange acceptait un rôle que, seul, un opportuniste avéré consentirait à remplir, la démocratie lyonnaise se chargerait, nous n'en doutons pas, de le rappeler sévèrement au devoir républicain.

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 7 décembre.

#### Réunion protectionniste

Les députés protectionnistes se sont réunis aujourd'hui, à deux heures, au Palais-Bourbon, pour discuter les traités de commerce.

La réunion comptait environ une soixantaine de membres.

#### Un discours de Jules Simon

Le bruit court que M. Jules Simon ne combattrait ni les crédits supplémentaires pour l'expédition de Tunisie ni la création des nouveaux ministères; il se réserve pour la question de la révision de la Constitution.

#### L'ancien groupe de gauche

On assure que les promoteurs du projet de reconstitution de l'ancien groupe de la gauche ont renoncé de mettre leur idée à exécution.

#### Aliénation des joyaux de la couronne

La réunion de la commission d'aliénation des joyaux de la couronne a eu lieu à deux heures, au ministère des finances, dans le cabinet de M. Lelièvre. M. Proust était présent.

La commission a examiné les bijoux et joyaux dans le but de voir s'il y avait lieu de les aliéner tous ou d'admettre ceux d'une valeur artistique dans la collection de l'Etat.

#### L'Église du Sacré-Cœur

M. Delattre, député de la Seine, a convoqué pour demain les députés de Paris, afin d'arrêter les termes d'une proposition tendant à demander l'abrogation de la loi autorisant l'Église du Sacré-Cœur à Montmartre.

#### Les Crédits supplémentaires

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, accompagné du directeur de l'Algérie, sera entendu aujourd'hui par la commission des crédits supplémentaires au sujet de l'ouverture du crédit de 90,405 fr. pour le traitement des nouveaux agents créés par suite de l'extension du territoire civil de l'Algérie.

#### Ministère des affaires étrangères

On affirme qu'aucune ouverture n'a été faite par M. Léon Say relativement au ministère des affaires étrangères.

### UN MINISTRE SANS DOMICILE

Paris, 7 décembre.

M. Rouvier, ministre du commerce, cherche un local, et n'en trouve pas.

Il est moins heureux que sa femme qui vient de louer une villa à Saint-Jean, sur les bords de la Méditerranée, dont elle éprouve le besoin, parait-il, de contempler l'azur durant les mois d'hiver.

M. Rouvier, cherchant un logement, s'est promené du côté de la rue de Grenelle et a avisé le local de l'ancienne Ecole d'état-major. Du coin de l'œil, il examine les bâtiments : cour spacieuse, immeuble sévère, pavillons élégants, dégagements propices; la maison lui convient. Il n'y a plus qu'à l'occuper.

M. le ministre, l'œil souriant, la mine avenante, la main au gousset, se prépare à donner le denier d'usage au concierge...

Ce fonctionnaire s'arrête d'un air sévère :

— Que demandez-vous ?  
— Un local ?  
— Pour qui ?  
— Pour moi... le ministre du commerce !

— Nous n'avons rien à faire avec les commerçants, répond dédaigneusement le préposé à la loge; nous ne logeons que des militaires ici...

— Et qui donc ?  
— M. de Miribel... ce n'est pas un républicain, celui-là !... Allons ! passez au large, ministre de la République !

M. Rouvier s'en va piteusement. Il cherche ailleurs. Il bat le quartier avec la rage féroce d'un chasseur lâché dans la plaine de Saint-Denis à la poursuite de l'unique lièvre signalé dans ces parages. Il découvre, vers le soir, un hôtel, avec une belle grille, qui lui paraît tout à fait convenable pour loger le Commerce et son ministre.

— Halte-là ! lui crie un grand gaillard, ancien « cent-garde ».

— Pouvez-vous me donner asile ? demande le ministre errant.

— Impossible !... c'est ici l'ancienne caserne des Cent-gardes, actuellement le cercle et la réunion des officiers... Passez au large !

Et le malheureux ministre reprend sa course inféconde à travers les rues de Paris.

Éteint, il se présente enfin devant la Commission des crédits supplémentaires et demande de l'argent pour se loger : la Commission répond qu'elle ne votera les fonds que lorsque le ministre justifiera d'un domicile.

C'est un cercle vicieux !  
Voilà M. Rouvier obligé de recommencer sa chasse au logement.

Qu'il se dépêche de trouver un local où reposer sa tête et son portefeuille, car si la Chambre venait à voter la détestable loi sur le vagabondage présentée par MM. Jullien et Galpin, le premier qui tomberait sous le coup de ses articles redoutables pourrait bien être le vagabond ministre du commerce.

### INTÉRIEUR

Paris, 7 décembre.

#### ACTES OFFICIELS

L'*Officiel* publie un décret modifiant l'organisation du ministère des travaux publics.

Sont nommés : M. Dumont, directeur de l'enseignement supérieur, conseiller d'Etat en service extraordinaire; M. Molen, doyen de la Faculté de Montpellier, recteur de l'Académie de Douai.

L'*Officiel* contient également des nominations de sous-préfets et de secrétaires généraux.

Tous les bureaux de poste seront ouverts au service de la Caisse d'épargne.

L'*Officiel* publie, en outre, un arrêté convoquant, en session extraordinaire, le conseil de l'Instruction publique.

#### LA CANDIDATURE LAFONT

Une réunion du Comité socialiste du 18<sup>e</sup> arrondissement a offert à M. Lafont la candidature à la députation.

#### CRÉATION D'UNE SECTION DE GENDARMERIE

Il serait question de créer, au ministère de la guerre, une section de gendarmerie. Des gendarmes auprès de M. de Miribel, c'est, en effet, chose utile.

#### L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ARTS DÉCORATIFS

M. Comte, nommé par M. Turquet, chef de division de l'enseignement des arts, est nommé inspecteur général des écoles d'arts décoratifs.

#### RETRAITÉ DES SAINTS-CYRIENS

Les saints-cyriens sont autorisés à rentrer, perdant une année d'ancienneté.

#### RETRAITE DE M. CHALLEMEL-LACOUR

On parle de la retraite de M. Challemel-Lacour, immédiatement après la signature du traité de commerce franco-anglais, un peu souffrant; désireux de reprendre les habitudes de la vie française, notre ambassadeur de Londres ne briguerait aucun autre emploi diplomatique.

#### INAUGURATION DU MONUMENT DE RUDE

M. Spuller assistera à l'inauguration du monument érigé au sculpteur Rude, dans la Côte-d'Or.

#### LES ÉLECTIONS À L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Dans l'élection à l'Académie française, qui doit avoir lieu demain, on considère comme certains succès de MM. Pasteur et Anat.

La nomination de M. de Marade est également considérée comme probable.

#### LES AMBASSADES

On donne comme définitivement arrêtées les nominations de M. Challemel-Lacour à Berlin, de M. Tissot à Londres, de M. de Chaudoy à Constantinople.

Rien n'est encore décidé pour la nomination de l'ambassadeur de France à Saint-Petersbourg.

M. Noël, ministre de France au Brésil; M. Roquette, ministre de France au Japon; M. Vernouillet, ministre au Maroc; M. de Béhaigne, ministre à Amsterdam, seraient mis en disponibilité.

On croit que la discussion de la création des nouveaux ministères souleva des incidents, surtout sur la question de la création du ministère de l'Agriculture.

Plusieurs députés ont l'intention de refuser le crédit d'installation de ce ministère, parce que M. Devès pose sa candidature à Bagnères-de-Bigorre.

#### ÉLECTION DE M. DURUY

Les cinq classes de l'Institut ont élu, aujourd'hui, par 104 voix sur 140 votants, M. Duruy, membre du conseil supérieur de l'Instruction publique, en remplacement de M. Charles Girard.

#### L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

La commission technique partira pour se prononcer sur les avantages de l'éclairage électrique à bord des entrées. Des installations spéciales sont faites dans ce but à bord du cuirassé de premier rang *l'Amiral Duperré*.

Il est question de l'application du mode d'éclairage des arsenaux et ateliers de construction.

### MESSAGE

Washington, 7 décembre.

Le message présidentiel rappelle la catastrophe dont M. Garfield a été victime; il félicite la nation sur sa prospérité remarquable et constate les relations amicales avec tous les États étrangers.

La présence des représentants français à Yorktown a consolidé les bons sentiments avec la France; les relations avec l'Espagne sont amicales. Il croit que les réclamations décidées par la commission seront bientôt payées et qu'un arrangement amical résoudra la question des lourds impôts qui frappent les navires américains dans les colonies espagnoles.

Il importe de fortifier les relations cordiales avec la Russie, en assurant une protection pour les Américains paisibles, visitant ce pays, surtout avec la Suisse où certaines vexations ont provoqué une remontrance énergique de la part du gouvernement des États-Unis.

### ÉLECTION DE LA GUILLOTIÈRE

#### LE CITOYEN BONNOIT

Le Comité central escomptant mathématiquement le résultat de l'élection du 18 décembre proclame dès maintenant la victoire du citoyen Lagrange, victoire gagnée, grâce au désistement du citoyen Bonnoit. Le désistement du citoyen Bonnoit est sa planche de salut.

Il nous est pénible de dessiller les yeux des hommes de ce comité et de lui arracher une illusion si douce. Il est impossible au citoyen Bonnoit de rentrer dans le Comité central. Le citoyen Bonnoit a renié ce Comité et depuis longtemps, nous n'en voulons pour preuve que cette affiche qu'il faisait apposer sur les murs, lors des élections Bonnet-Duverrier.

Citoyens, Vous ne voudrez pas vous déjuger à si peu de distance, vous avez par 4,800 voix, renouvelé il y a un an le mandat de Conseiller général au citoyen Bonnoit; depuis il n'a pas démenti de la démocratie et s'est toujours montré digne de votre confiance, que nous vous demandons de lui continuer.

En terminant, Citoyens, nous tenons à dénoncer à tous les républicains les pratiques irrégulières et anti-démocratiques du *Comité central officiel*, dont nous nous sommes séparés. Nous tenons à vous dire que ce Comité qui jadis comptait dans son sein des républicains sincères et éprouvés, s'est laissé complètement déborder par une majorité qui ne peut offrir à la population aucune garantie au point de vue républicain.

Nous considérons encore comme un devoir de dénoncer à votre indignation les manœuvres d'une presse dite républicaine qui, servilement, s'est engagée au mépris de tout esprit de liberté démocratique, à ne publier que les candidatures du comité officiel ci-dessus dénommé, à l'exclusion des candidatures de tous autres comités républicains; pensant ainsi, présenter au corps électoral la carte forcée de la candidature officielle.

Vous déjouerez, chers concitoyens, ces tentatives de pression et vous renverserez, en votant contre le candidat du comité central, cette nouvelle espèce de Bastille électorale élevée contre votre indépendance et votre dignité.

Aux urnes, citoyens, aux urnes, pas d'abstentions, votons tous pour le citoyen **A. BONNOIT**

Conseiller général  
Membre de la Commission départementale  
Les membres de la Commission exécutive :  
FR. PÉCHARRY, CALLAMARD jeune, BLANCHET, CATHÉLIN, FALCOU, FAVIER, DUMOLLARD, MOREAU, LOUBET.  
Approuvé : A. BONNOIT.

Est-il besoin d'ajouter un commentaire à ce document électoral ? Non. Le citoyen Bonnoit ne saurait décliner, aujourd'hui, publiquement, cette profession de foi, écrite il y a trois mois à peine. Il restera entier dans ses principes.

Nous ne rappelons ces petits faits qui aux yeux des amis du citoyen Bonnoit doivent avoir une grande importance, que pour ne rien laisser dans l'ombre de ce qui peut intéresser les électeurs. Il est évident que la conduite du citoyen Bonnoit ne changera en rien le résultat final. Le citoyen Alphonse Humbert sera député, que M. Bonnoit se désiste en faveur de l'un ou l'autre Comité, ou que plus vaillant dans ses convictions, plus arrêté dans ses principes il maintienne sa candidature.

Nous lisons dans le *Progrès* la lettre suivante, qui ne nous a pas été adressée, et à laquelle, néanmoins, nous voulons bien répondre :

Lyon, le 6 décembre 1881.

Monsieur,  
Vous obligerez un électeur de la 3<sup>e</sup> circonscription en publiant, dans les colonnes de votre estimable journal, la réponse suivante, que j'adresse au *Réveil lyonnais* :

Dans votre numéro du 5 décembre, après avoir fait un compte rendu fantastique du résultat des élections de dimanche, vous passez (en termes vulgaires) la patte de velours sur le dos du citoyen Lagrange, en lui disant qu'il connaît trop la discipline républicaine pour ne pas se désister en faveur du citoyen Humbert, qui a obtenu sur lui la majorité de suffrages.

Cela devrait être ainsi si, dans les trois candidatures en présence, il y avait une candidature réactionnaire; la minorité de l'un d'eux devrait s'incliner devant la majorité de son collègue pour faire échec au candidat de la réaction.

Mais ici le cas n'a pas de raison d'être et voici pourquoi. Les trois candidats sont républicains; le vote du 4 décembre s'est fait sur ce principe : « Nous ne voulons pas de candidature locale ou exotique ? Les électeurs ont répondu. Les citoyens Lagrange et Bonnoit représentaient la première; ils ont obtenu 4,800 voix. Le citoyen Humbert, qui représentait à lui seul la candidature exotique, n'en a obtenu que 4,083; par conséquent, il doit se désister en faveur d'une candidature locale quelconque, ce serait là faire preuve de son désintéressement, comme l'a fait vaillamment le citoyen Jourde.

Comment! nous dit la Guillotière, que l'on qualifie de « Jardin de la France », serait un jardin stérile au point de ne pas y

pour le service des dépêches  
ALLAIN LANCURE.

### Réunion de députés protectionnistes

Paris, 7 décembre.

Une réunion de députés protectionnistes appartenant principalement aux départements du Nord de l'Est et de l'Ouest a eu lieu aujourd'hui, à deux heures, dans la salle des Gardes.

Étaient présents : MM. Méline, Deville, Pevleux, Malarre, Legrand, Lavergne, Des Rotours, Dautresme, etc.

Leur but était de déterminer la ligne de conduite relativement à la discussion des traités de commerce qui commencent demain par le traité franco-italien.

Le président était M. Trystram, les promoteurs de cette réunion voulaient la discussion en bloc à la Chambre de tous les traités.

M. Dautresme veut l'ajournement, le gouvernement y est opposé.

M. Méline relativement au traité italien dit que les chambres italiennes se séparent le 25 décembre pour revenir seulement le 10 février les articles du traité stipulant la ratification, devront être échangés avant le premier février.

faire pousser un candidat ? Je me refuse à le croire, et, pour le prouver, les vrais Guilloitiers feront sortir de l'urne, le 18 décembre, un plançon républicain de la Guilloitière.

Recevez, monsieur, les sincères salutations d'un électeur de la 3<sup>e</sup> circonscription.

J. B. COLIN, tailleur de cravates, rue de Marseille, 29.

Nous connaissons le citoyen Collin : c'est un homme de bon sens, mais un homme de bon sens que la fièvre électorale égare quelque peu.

Qu'il se retire, nous « compte rendu fantastique des élections » le citoyen Collin, et il comprendra que c'était précisément la défaite de son comité, défaite que nous constatons, qui lui a fait écrire cette lettre.

Parler de candidature exotique ou locale, c'est diminuer la question, c'est la rapetisser ; la lutte qui s'engage est entre deux partis. Ce qu'il faut affirmer, c'est le triomphe de la réunion publique contre ce que le citoyen Bonnoit appelait « la Basille électorale ».

L'opportunisme nous guette ; sous une forme radicale il veut envahir la Guilloitière ; il veut l'emporter d'assaut ; c'est charlatanesque, car il est certain, dès maintenant, qu'il perdra sous les murs du vieux faubourg républicain la fameuse carraïse de combat dont les satisfaits du pouvoir ont si bien su trouver le défaut.

Puis le Comité central n'est point logique, citoyen Collin, son amour de la candidature locale est un amour de fraîche date. Il n'y a pas quinze jours, ayant à désigner un candidat, il choisissait le citoyen Jourde, qui n'est ni Lyonnais ni ouvrier. Pensez-vous que les électeurs ont la mémoire si courte qu'ils ne se souviennent déjà plus que M. Lagrange est sorti du désarroi provoqué par la démission du citoyen Jourde.

Citoyen Collin soyez assuré que la Guilloitière peut être appelée « le jardin de la France » et que ce n'est pas un jardin stérile. Mais il n'est pas besoin d'être grand botaniste pour admettre que c'est grâce à nos greffes étrangères que l'on obtient les plus beaux fruits.

Qu'il soit né à Paris, à Lyon ou ailleurs l'essentiel est que la Guilloitière fasse sortir de l'urne un « plançon républicain » qui ne donnera pas au palais Bourbon des fleurs opportunistes.

Le citoyen Arnaud nous communique la lettre suivante, qui résume assez fidèlement croyons-nous, les sentiments du plus grand nombre des électeurs de M. Bonnoit :

Lyon, le 8 décembre 1881.

Citoyen rédacteur, Je lis dans l'organe des bourgeois Lyonnais des phrases de ce genre : les électeurs Bonnoit fusionneront avec nous au scrutin de ballottage.

Il n'est pas possible de se moquer si impunément des électeurs auxquels on a refusé, au mois d'août dernier, toute insertion électorale pour leur candidat. Aujourd'hui que le journal a besoin de nous pour essayer de faire être un opportuniste, il ne recule pas devant n'importe quel asservissement.

C'est en comptant sur une victoire prématurée qu'il a illuminé sa façade le soir du vote.

Quant à nous, électeurs Bonnoit, nous savons ce qu'il nous reste à faire et nous croyons que le Progrès fait fausse route. J'ai bien l'honneur de vous saluer.

Au nom d'un groupe d'électeurs Bonnoit du quartier de la Villette, ARNAUD.

Nous prions le citoyen Arnaud de vouloir bien passer au bureau du journal.

### PETITES ESQUISSES

#### EMMANUEL ARÈNE

Vingt-six ans, les portant à peine ; le nez busqué, la bouche en cœur ; l'œil en coulisse et la barbe naissante ; — il bambino Emmanuel Arène a un défaut dominant : la fatuité. Il ne doute de rien et se croit très sérieusement appelé à jouer un grand rôle dans notre société. Le *povero* ! il appartient avant tout à la race des courtisanes.

C'est au moral une « petite femme » qui s'imaginait un grand homme.

Rédacteur du XIX<sup>e</sup> Siècle, ou il débute, ses fonctions consistaient à promener en Suisse ou ailleurs — les enfants de M. Edmond About. Rédacteur du *Voltaire* et de *Paris*, il resta le serviteur humble, dévoué, constant de M. Gambetta. On connaît le vers fameux :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux

Si jamais ce vers fut vrai, c'est bien relativement à M. Emmanuel Arène qui par la volonté de M. Gambetta, fut successivement rédacteur du *Voltaire*, chef du secrétariat de M. Lepère, conseiller général, puis député de Corte. Il est vrai que cette dernière élection devra être examinée — et qu'il sera difficile à la Chambre de ne pas se souvenir que M. Arène fut élu conseiller général avant l'âge exigé par la loi, et que son élection doit être cassée.

On sait ce que sont les élections en Corse. Jamais la candidature officielle ne s'éleva avec plus d'impudence. Il y a là des meurtres vicieux — qu'il appartient à la République d'épurer. Il n'est pas rare que le candidat officiel ait l'humanité — plus de deux ou trois voix. On verra — et, pour l'instant, je n'insiste pas, j'attends.

Mais j'attends avec confiance.

### SUBSCRIPTION

en faveur du citoyen Favier

Total de la première liste..... 61 30

Le 7 décembre 1881, versé par le citoyen Danzas, boulevard de la Croix-Rouge..... 30 »

Citoyen Pellet..... 0 60

Le citoyen Marc Guyaz..... 5 »

Le citoyen Vuillet..... 5 »

Total de la deuxième liste..... 81 80

### SUBSCRIPTION

POUR LES

#### FAMILLES DES GRÉVISTES

Total de la cinquième liste..... 450 25

Collecte faite par un groupe d'ouvriers marons : Legendre, 50 c. ; Maisonnat, 50 c. ; Servant, 50 c. ; Martin, 50 c. ; Sadre, 50 c. ; Lanoux, 50 c. ; Bourdier, 50 c. ; Pannier, 50 c. ; Poulet, 25 c. ; M<sup>me</sup> Dunaigre, 1 fr. ; Manziouba, 25 c. ; Bippierre, 25 c. ; Lepetit, 25 c. ; Thévenot, 50 c. ; Gaglia, 25 c. ; Jourde, 25 c. — Total versé par le citoyen Dunaigre jeune..... 8 »

Total de la sixième liste..... 468 25

Evénement. — Une erreur commise, nous a fait dire hier 348 fr. 75 au lieu de 369 25, chiffre exact.

Villefranche, 7 décembre 1881.

Monsieur le rédacteur,

Nous comptons sur votre concours pour l'insertion de la note suivante :

Les victimes de la grève de la teinture de Villefranche adressent leurs plus sincères remerciements à la chambre syndicale des ouvriers chapeliers de Grauhiet (Tarn), à la chambre syndicale des corporations réunies de Taras, à la chambre syndicale des mégisseurs de Grenoble, à la chambre syndicale des ouvriers sur cuirs et peaux de Grauhiet (Tarn), à la chambre syndicale des cordiers de Bourg-de-Péage et Romans, à la Société de la libre pensée de Bourg-de-Péage, à la fédération des chambres syndicales de Lyon.

Nous sommes heureux de constater la solidarité qui unit les travailleurs de toutes ces Sociétés, ils ont soutenu les grévistes, aujourd'hui ce sont les victimes de la grève industrielle. Ces citoyens nous prouvent que nous avons aussi, pour nous soutenir, la ligne des travailleurs, et c'est pourquoi toute notre reconnaissance leur est acquise, ce qu'ils ont fait pour nous, nous serons toujours prêts à le faire pour eux.

La commission des victimes de la grève.

### TENTATIVE D'ASSASSINAT à Givors

La paisible et laborieuse population de Givors a été mise en émoi dans la soirée d'avant-hier, par une tentative d'assassinat commise par un ouvrier piémontais, sur la personne d'un nommé Vial.

Cette tentative s'est produite à la sortie des ateliers de MM. Prénat et Laroche, où le menuisier et la victime sont employés.

Le premier qui nourrissait une haine sourde contre son camarade, n'attendait qu'une occasion pour mettre à exécution son sinistre dessein.

Brusquement, sans provocation aucune, il sortait hier un revolver de sa poche, et avant qu'on ait eu le temps de se jeter sur lui et de le désarmer, il tira successivement trois coups de revolver sur son infortuné camarade.

Une des balles a atteint celui-ci au bras droit et a profondément labouré les chairs.

Cependant on espère que la blessure n'aura pas de conséquence grave.

Transporté dans la pharmacie la plus voisine, le blessé a reçu tous les soins que nécessitait son état.

Le menuisier qui est, ainsi que nous l'avons dit, d'origine piémontaise, a été immédiatement écroué.

Voici quelques nouveaux détails sur la tentative d'assassinat de Givors.

L'agresseur est un nommé Mathieu Berghamo, sujet italien, âgé de 24 ans. Vial, la victime, menacé une première fois par ce dernier, qui était armé d'un revolver, le désarma et porta le revolver au commissaire de police qui le rendit le lendemain à Berghamo en lui faisant promettre de ne plus s'en servir.

Hier, se trouvant et étant d'ébriété, l'agresseur oublia ses promesses. Il se rendit chez M<sup>me</sup> Vial, qui tient une pension, et la pria de vouloir bien le prendre comme pensionnaire. Sur le refus de celle-ci, il partit en proférant des menaces.

A cinq heures, il mettait ses projets à exécution.

Les premiers soins ont été donnés à la victime par M. le docteur David qui a pu extraire la balle.

### CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES

Place de la Croix-Rouge, 3.

CONFÉRENCES CONTRADICTOIRES, TOUS LES SAMEDIS.

Samedi 3 décembre. — La séance est ouverte par le président, le citoyen Granotier, à 9 heures.

L'ordre du jour porte : Police de la ville de Lyon.

Il résulte de la discussion qui s'engage sur cette question que cette police se divise en police générale et police administrative.

La police générale se divise en police des mœurs, police urbaine et police de sûreté.

La police des mœurs est une police d'immoralité inventée dans un but d'espionnage plutôt que de répression pour le vice qu'elle protège. De nombreux faits sont cités pour justifier ces dires. Les agents, faisant ce métier peu honorable, sont inconnus et ce qu'ils contiennent aux contribuables est sans contrôle.

La police de sûreté est très mal faite. Les attaques contre la propriété, contre les personnes restent au grand nombre impunies. Les contribuables ne savent et ne peuvent savoir ce que coûte cette police paraissant bien plus s'occuper des hommes politiques que des voleurs et des assassins. En tout, ce qui se passe dans les réunions primaires, dans les réunions publiques, est immédiatement transmis à la préfecture par des agents secrets. Aucune démarche politique n'échappe à l'œil vigilant de cette police.

Cette police générale était inscrite au budget de la ville pour une somme de 35,000 fr. sous Louis XVIII ; de 65,000 fr. sous Louis-Philippe ; de 450,000 fr. à Paris ; de 500,000 fr. sous le gouvernement de l'opportuniste, pour la somme de 450,780 fr.

Le gouvernement fournit une subvention de 1,129,122 fr. ce qui fait que le service de la police générale lyonnaise coûte 1,579,912 fr.

Comment sont-ils parvenus à ces sommes énormes ? Dans quelles poches profondes s'engloutissent-elles ? Les conseillers municipaux eux-mêmes, à moins, cependant, ceux qui sont dans le secret des dieux, n'en peuvent absolument rien savoir.

La police administrative est inscrite au budget pour une somme de 1,239,910 fr. ; elle comprend l'inspection et la surveillance des établissements, l'inspection des vidanges, ports, etc., c'est un des services municipaux le plus mal fait. C'est là où les membres du Comité central bourgeois trouvent plus particulièrement à se placer pour élever le budget communal. Cette police, comme toutes les autres, reste sans contrôle de la part du conseil municipal.

A tous les points de vue, il est donc de toute nécessité que les électeurs s'occupent de remédier à cet état de choses vraiment lamentables et favorisées par des élus d'un comité occulte et rétrograde ; il est urgent que par leurs réclamations énergiques, ils fassent sortir d'une inertie vraiment coupable, les citoyens qui les représentent au conseil municipal.

L'ordre du jour suivant est proposé à l'Assemblée :

1<sup>o</sup> Les conseillers municipaux de Lyon sont invités :

1<sup>o</sup> A demander la suppression de la police des mœurs ;

2<sup>o</sup> A faire connaître l'effectif des gardiens de la paix ;

3<sup>o</sup> A provoquer la réorganisation du service de sûreté ;

4<sup>o</sup> A refuser d'une manière absolue tout crédit dont ils n'auront pas le contrôle.

Plusieurs orateurs trouvent inopportune la suppression de la police des mœurs. Cette suppression pourrait être fâcheuse à la morale et à la santé publique. La vigueur des générations futures, déjà si fortement affaiblie par le massacre de l'élite de la jeunesse française dans des guerres abominables, pourrait s'en ressentir ; au lieu de supprimer il faudrait peut-être mieux réorganiser cette police.

Vu l'heure avancée, la suite de la discussion est renvoyée à mardi prochain et la séance est levée à minuit.

### THÉÂTRES

#### GRAND-THÉÂTRE

Singulière représentation hier, on jouait les *Mousquetaires de la Reine* pour le premier début de M. Augier, une basse chantante qui aura la tâche facile de faire oublier M. Gourdon.

Disons de suite quelques mots du débutant : bonne physionomie, le rôle du capitaine Roland s'y prête.

Aspect d'un vétéran qui a vaillamment combattu sur les plaines et n'a conservé que quelques faibles restes ; la voix serait sympathique si elle n'était atrocement faussée. Les notes élevées sont passables, les notes graves manquent d'ampleur et sont un peu chevrotantes.

La tenue est bonne, cependant il y a de l'hésitation, peut-être un peu de timidité ; conséquence inévitable de la première apparition d'un artiste doutant de lui, devant un public méliant et qui a le droit d'être exigeant.

En somme, l'impression produite a été piètre ; ce n'est peut-être pas encore l'artiste qui avait été le public.

Attendons une audition dans un grand opéra pour mieux juger.

L'ensemble de la représentation a été plus que médiocre, la salle du reste était presque déserte. Les rares spectateurs qui étaient présents paraissaient atteints d'une somnolence irrésistible. Les uns baillaient, d'autres lisaient très attentivement les journaux du soir, pendant que le reste de la salle se tordait à entendre la déclamation impayable de la dugazon M<sup>lle</sup> Bergé.

Ah, M<sup>lle</sup> Riveri, votre rectitude nous a joué hier un bien vilain tour et croyez que nous avons hâte de vous voir enfin complètement rétablie.

M. Engel, fort heureusement nous a aidés à supporter le supplice des trois actes d'Halévy. Nous espérons bien que ce sera la dernière audition cette année de l'œuvre du grand maître ; avec une pareille interprétation, mieux vaut la laisser dormir dans les cartons.

J. DAVERNY.

#### THÉÂTRE DES CÉLESTINS

La première représentation du *Monde où l'on s'ennuie*, qui devait avoir lieu samedi, est remise aux premiers jours de la semaine prochaine. La mise en scène de cette pièce exigeait beaucoup de soins, l'administration a cru devoir en multiplier les répétitions générales afin que l'œuvre de M. E. Pailleron soit interprétée d'une façon tout à fait satisfaisante.

Samedi nous avons la reprise de *Made-moiselle de la Séguière*, qui servira de 1<sup>er</sup> début à M. Chambéry, grand 1<sup>er</sup> comédien, qui a déjà en l'honneur d'appartenir il y a quelques années, au théâtre des Célestins et y a laissé les meilleurs souvenirs. Nous savons aussi, de bonne source, que plusieurs autres engagements viennent d'être conclus, qui compléteront avantageusement notre troupe dramatique.

Comme pièces nouvelles, nous allons avoir, après le *Monde où l'on s'ennuie*, *Odette*, de Sardou, le grand succès parisien le *Petit Jacques*, le beau drame de W. Busnach, puis les *Rantzau*, en ce moment en répétition à la Comédie Française et enfin une reprise de *Diogenes*, qui va se trouver sur notre second scène, dans son véritable cadre. On voit par ces détails, qu'activité n'est pas un vain mot, au théâtre des Célestins.

#### THÉÂTRE-BELLECOUR

Samedi 10 et dimanche 11 décembre, trois dernières représentations données par la troupe de M. Chambéry, grand 1<sup>er</sup> comédien, qui a déjà en l'honneur d'appartenir il y a quelques années, au théâtre des Célestins et y a laissé les meilleurs souvenirs. Nous savons aussi, de bonne source, que plusieurs autres engagements viennent d'être conclus, qui compléteront avantageusement notre troupe dramatique.

Comme pièces nouvelles, nous allons avoir, après le *Monde où l'on s'ennuie*, *Odette*, de Sardou, le grand succès parisien le *Petit Jacques*, le beau drame de W. Busnach, puis les *Rantzau*, en ce moment en répétition à la Comédie Française et enfin une reprise de *Diogenes*, qui va se trouver sur notre second scène, dans son véritable cadre. On voit par ces détails, qu'activité n'est pas un vain mot, au théâtre des Célestins.

#### MÉNAGERIE DU CAP

Avis au public

La mauvaise foi de M. Bidel est évidente. Il m'accuse d'avoir capitulé, il savait parfaitement à l'avance que je n'allais pas poser ses conditions que le commissaire de police mettais un terme à ce noyé de délit que je ne capitulerai pas ; que j'étais fait d'ordres de l'autorité supérieure.

Cette manœuvre faite dans un but déloyal et qui doit porter préjudice à ma ré-

nommée, tombe sous le coup des lois. Mais M. Bidel sait qu'il n'est impossible de lui intenter une action, étant en instance de séparation avec mon mari.

Il y a intérêt à insulter des gens qui ne peuvent se défendre, comme il y avait intérêt à me provoquer dans mon entourage, quelques jours avant ce délit.

Nous n'aurons pas hésité à entrer dans une cage où l'on a joué la comédie, introduisant des Anglais barbouillés de cirage, ou vu débiter des vers par un tragédien et même par un marchand d'olives.

M. Bidel dont les adhésions mensongères couvraient encore sa baraque, peut parler de capitulation, le public saura, maintenant, que sa loyauté va de pair avec sa perversité.

NOUVEA HAWA.

Pendant quelques jours encore séance tous les soirs avec la pluie de feu, à 8 heures et 1/2 et à 3 heures, à prix réduits.

La deuxième soirée de famille donnée cette année par l'excellent « Société l'Harmonie gauloise », aura lieu dimanche 11 décembre prochain dans les salons du Préaux-Cleres.

Voici le programme du concert :

1. Les Grands Moissons, par l'Harmonie gauloise, sous la direction de M. Grillon (Monestier). — 2. Piques fleuries, par M. Millon (Cressonnier). — 3. Le Réve, par M. Bardin (Darvère). — 4. Tout le long de la nuit, par M. Tétaz (Van-dela-Bergh). — 5. Si vous m'aimez, par M<sup>me</sup> Sirand (Rupès). — 6. Le Châlet, duo, par M<sup>me</sup> Larivière et Valentin (Adam). — 7. L'Action, par M. Lumière (Pierre Dupont). — 8. Les Couplets de Faust, par M<sup>me</sup> Maynard (Gouud). — 9. Symphonies concertantes, pour violons, haut et piano, par M<sup>me</sup> Darvière, J. Martin, Caloin et L. Martin (Dancla). — 10. La Reine de Chypre, duo, par M<sup>me</sup> Minvielle et César (Halévy). — 11. Le Serm, poésie patriotique, dite par M. Nolot (Derouède). — 12. Le Moulin des Amours, par M<sup>me</sup> Sirand (Collin). Accompagnateur, M. Caloin.

### SPECTACLES DU 8 DÉCEMBRE 1881

#### Grand-Théâtre

7 h. 1/2. — *Les Huguenots*, grand-opéra.

Ballet.

#### Théâtre des Célestins

7 h. 1/2. — *Le Gendre de M. Poirier*.

*Les Joies de l'Amour*.

#### Théâtre Bellecour

Réclache.

#### Théâtre Delorbioux

(Angle des rues Moncey et Saint-Élisabeth) Réclache par indisposition de M<sup>lle</sup> Maria.

#### Folies-Bergère

Tous les soirs, séance de patinage.

#### Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

*Ménagerie Bidel* (Cours du Midi) A 8 h. 1/2, grande représentation.

### OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 7 décembre, 40 heures 30 du matin.

Une baisse barométrique rapide s'est produite hier sur les îles britanniques ; aujourd'hui elle se propage vers nos régions et, à Lyon, la hauteur du baromètre n'est plus actuellement que de 766 mm.

Les hautes pressions paraissent se transporter vers l'Espagne où elles occasionnent une baisse considérable de la température ; le thermomètre est descendu hier matin à 24 à Madrid, tandis qu'à València, en Irlande, il marquait 42.

Temps probable : ciel nuageux, brouillards, petite pluie possible.

Vu et approuvé :

Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

### ÉVÉNEMENTS DE BOURG-ARGENTAL

#### NOUVEAUX DÉTAILS

Les renseignements du reste très complets que nous avons donnés sur les désordres de Bourg-Argental, sont à peu près ceux qu'on a recueillis.

M. Gariod, procureur de la République et M. Roux, juge d'instruction, qui seulement à midi sont revenus de Bourg-Argental.

Les ouvriers employés aux travaux du chemin de fer de Bourg-Argental faisaient la sainte Barbe et sous l'influence de libations, chantaient, faisaient tapage, une patrouille de trois gendarmes les invitait à se taire, ceux-ci n'en tinrent pas compte et prirent mieux une attitude menaçante, de là s'en suivit une collision, dans laquelle les aiguillettes du costume d'un gendarme furent enlevées.

C'est alors que l'un des représentants de la force publique, nommé Dufay tira un coup de feu qui vint atteindre mortellement un des assistants, mais non un assaillant, le nommé Martin, âgé de 30 ans, boiseur au chemin de fer en construction.

Les funérailles de ce malheureux ont eu lieu hier matin, au milieu d'une population sympathique.

De cette affaire il semblerait résulter que les gendarmes ont agi en cas de légitime défense ; mais nous croyons qu'ils auraient pu être un peu tolérant en raison de la Sainte-Barbe et que nous n'aurions pas à déplorer la mort d'un ouvrier parfaitement innocent, du reste.

### CHRONIQUE LOCALE

La corporation des chevaliers-marquiers donnera, dimanche, 11 décembre, au théâtre des Variétés, un grand concert au bénéfice des victimes de la grève de Villefranche.

Le citoyen Humbert fera une conférence.

Nous publierons le programme du concert.

M. Paul Bert, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser à M. le préfet de la Somme la lettre suivante :

Par votre dépêche du 8 courant, vous m'avez transmis un vœu émis par le conseil général de la Somme, tendant à ce qu'il soit interdit aux instituteurs de remplir les fonctions de chantres à l'église.

Je dois vous faire observer, monsieur le préfet, que, jusqu'à ce jour, aucune loi n'a prononcé l'incompatibilité entre ces deux fonctions. Il n'y a donc pas lieu d'adresser aux instituteurs des injonctions à cet égard. Mais le gouvernement désire que les instituteurs cessent de se croire obligés d'être chantres à l'église, et il vous appartient, monsieur le préfet, de protéger ceux qui encourraient des hostilités pour y avoir renoncé.

Voici le relevé des inscriptions prises à la faculté de droit de Lyon pour le premier trimestre de 1881-1882 :

Inscriptions : 1<sup>re</sup> année 83

2<sup>e</sup> — 46

3<sup>e</sup> — 32

4<sup>e</sup> — 23

Capacité 38

Total... 222

En 1880-1881, pour le trimestre correspondant, le nombre des inscriptions n'était que de 191, et, en 1879-1880, de 161.

C'est donc, en deux ans, une augmentation de 61 inscriptions.

Cette augmentation se comprend facilement : elle est due, sans nul doute, aux brillants succès obtenus, pendant deux années consécutives, au concours général de toutes les Facultés de France par les étudiants de la Faculté de Lyon.

Inutile d'ajouter que le nombre des étudiants est supérieur à 222, beaucoup n'ayant pas pris de nouvelle inscription pour ce trimestre, bien que suivant les cours et se préparant à subir leurs examens.

Les opérations du jury pour l'expropriation des terrains sur lesquels doit être construite la nouvelle préfecture, entre le cours de la Liberté et l'avenue de Saxe, commenceront le 11 janvier prochain.

En 1882, les premiers travaux de constructions pourront commencer.

La loi déclarative d'utilité publique aux chemins de fer départementaux du Rhône sera votée avant la séparation des Chambres, vers le 15 du mois courant.

Le dossier de cette affaire était à l'étude depuis l'année dernière, à la suite du vote du conseil général ; il a été examiné et approuvé par les divers pouvoirs compétents.

Les travaux commenceront dès les premiers mois de 1882.

Dans sa séance d'hier, l'Académie a procédé au renouvellement de son bureau, pour les années 1882 et 83.

Ont été élus successivement :

M. Loir, président dans la classe des sciences ;

M. Rougier, président dans la classe des lettres et arts ;

M. Bonnel, secrétaire général dans la classe des sciences ;

M. Morin-Pons, trésorier de la compagnie ;

M. Saint-Lager, archiviste, et M. Gabriel Labanie, homme de lettres, ont été nommés membres correspondants.

#### Loterie du Denier des écoles

La société du Denier des écoles informe avec plaisir ses souscripteurs que l'appel qu'elle

Le disciple de Bacchus, qui a le vin aussi bruyant que mauvais, a été écorché sur la triple inculpation d'ivresse manifeste sur la voie publique, de tapage et d'outrages aux agents de la force publique.

Ont été transportés à l'Hôtel-Dieu dans la journée d'hier : les nommés Claude Scharpp, âgé de 30 ans, rue de la Martinière, 1, qui s'est fracturé la jambe en tombant dans les escaliers d'une maison de la rue de la Vieille; et Joseph Giraud, âgé de 62 ans, tisseur à Montluel (Ain), qui s'est gravement contusionné en tombant dans les escaliers de son domicile.

Avant-hier soir, vers 5 h. 1/2, une voiture dite jardinière, attelée d'un cheval et conduite par son propriétaire, M. R..., marchand de vins à Vaise, a heurté, dans la rue de la Pyramide, le tramway n° 77.

Par suite du choc, ce tramway a été légèrement endommagé. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

MM. Germain frères, paveurs, demeurant rue du Sauveur, 12, à la Guillotière, nous prient d'annoncer qu'ils n'ont rien de commun avec la fille Germain, condamnée avant-hier à 4 ans de prison pour avortement.

SOCIÉTÉ DE REFRANTE POUR LA VIEILLEUSE (rue Champier, 9). — Recette du mois de novembre : 4066. Total au 30 novembre : 208,246. Sociétaires entrés pendant le mois : 76.

Cotation mensuelle dimanche, 11 décembre, de 10 à 1 heure. Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 à 4 heures.

Sous des écoles. — Les commissions d'études et de pédagogie sont convoquées pour le samedi, 10 décembre, rue Dubois, 18.

Très urgent. J. GARNIER.

Grande réduction de prix — Médicaments très frais, à la Grande Pharmacie des Brotteaux, 82, avenue de Saxe. (Voir aux annonces à la 4e page.)

## COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 7 décembre

PRÉSIDENCE DE M. MONTPELLA

### Viol sur un enfant

Louis Maupin est accusé de viol sur un enfant.

Les débats ont lieu à huis clos. Maupin, reconnu coupable sans circonstances atténuantes est condamné à 30 ans de travaux forcés.

### Vois qualifiés

Quatre accusés comparaitront pour vols qualifiés et complicité, ce sont les nommés : Jean-Marie Chambriale, 33 ans, sabotier, rue Villoroi, 32.

Joseph Pallain, 33 ans, jardinier 17, rue de Béarn.

Jean Antoine Guillaudon, 32 ans, colporteur sans domicile.

Marguerite Bordel, 45 ans, rue Villoroi 32. Voici l'exposé des faits, relevé d'après l'acte d'accusation :

Dans la nuit du 3 au 4 septembre 1881, un vol audacieux fut commis à Pusignan, au préjudice de la dame Michallet, épicière. Des malfaiteurs pénétrèrent dans le domicile de cette dernière, en franchissant la porte d'entrée de la cuisine à l'aide d'une hache.

Ils fouillèrent toute la maison et enlevèrent même une table de nuit qui se trouvait près du lit où dormait M<sup>me</sup> Michallet. Ils se retirèrent en emportant 48 kilogrammes de laine, des écheveaux de soie, divers coupons d'étoffes et autres marchandises.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur le nommé Chambriale.

Cet individu était venu à Pusignan dans le courant de juin comme domestique chez le sieur Chabert; mais à la fin du mois d'août, celui-ci aurait été obligé de le renvoyer en même temps que sa servante Marguerite Bordel, avec laquelle Chambriale entretenait des relations coupables.

Quant à M. Paul Salbris, il s'était prudemment éclipsé.

Personne, du reste, excepté le charretier qui l'avait amené sur sa roulotte de foin, n'avait fait attention à lui, tant on s'était occupé de Pas-de-Chance.

Alors le fermier entama une bouteille de vieille eau-de-vie, bourra sa pipe, et dit d'une voix confidentielle :

— Après ça, mon garçon, saluez bien que si Jean avait dit la vérité... si tu étais bien le fils du château...

— Eh ? demanda Pas-de-Chance...

— Il faudrait bien qu'on te rendit ton héritage.

Castillon le bossu se mêla alors à la conversation.

— Excusez-moi, dit-il, mais, tel que vous me voyez, je suis un homme de loi.

Le fermier salua.

— Après ça, dit-il, nous avons le notaire de Pavilly, le bourg voisin, qui est bossu comme vous, et, à vous dire vrai, il n'y a pas un malin des malins qui soit son preil.

Castillon salua à son tour. Une politesse en vaut une autre.

— Malheureusement, reprit le fermier, Jean est mort et la Madeleine aussi.

Au souvenir de la pauvre femme qui l'avait aimé comme son vrai fils, Pas-de-Chance sentit ses yeux s'emplir de larmes.

Le fermier continua :

— Malheureusement il est mort; mais il a fait sa confession au curé.

— Et le curé, demanda Castillon, est-il toujours ici ?

— Toujours. Mais il est bien vieux.

— Enfin, demanda le bossu, vous n'êtes pas le seul à croire à la confession de Jean le jardinier ?

— Deux heures après, il ne restait au coin du feu que le fermier, Pas-de-Chance et ses deux compagnons.

(A suivre.)

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

## PAS-DE-CHANCE

### Histoire d'un Enfant perdu

(Suite)

— Mais de la Rouanière à Saint-Martin, il n'y a pas un quart de lieue, et on voit très bien le clocher.

Le paysan parcourait bavard, Paul Salbris le fit causer.

— Vous êtes le fermier, sans doute ?

— Oh ! mais non, fit le paysan. Excusez si j'étais le maître, ça serait une fière affaire, car la Rouanière a près de trois cents arpents d'étendue. Mais voilà vingt-cinq ans tout de même que j'y suis. Je ne change pas souvent de maître. Moi... quand je suis bien quel que part, j'y reste.

— Vous avez raison, dit Paul Salbris.

Le chariot venait d'atteindre le point culminant du plateau, et de cet endroit on apercevait au midi la vallée verte au milieu de laquelle étaient éparpillées les maisons qui constituaient le petit village de Saint-Martin-des-Champs.

Au nord-est du village se dressait une colline au sommet de laquelle on voyait une ruine flanquée de tours.

— Qu'est-ce que ce château ? demanda Paul Salbris.

— C'est le château brûlé.

— Un drôle de nom...

— Oui, dit le paysan. Mais c'est depuis l'incendie qu'on l'appelle comme ça, ajouta-t-il naïvement. Je l'ai vu flamber, moi qui vous parle...

— Il n'y a donc pas longtemps ?

— Une vingtaine d'années. Oh ! c'é-

Chambriale était parti avec cette fille. On ne savait ce qu'il était devenu; mais quelque temps après son départ, parlant de la dame Michallet devant le sieur Morel, il avait tenu ce propos significatif :

« Il me serait facile de voler cette femme, elle est sourde; il y aurait un beau coup à faire chez elle. »

C'est ce projet qu'il exécuta dans la nuit des 3 au 4 septembre avec l'aide de Pallain.

En effet Chambriale, Pallain et la fille Bordel ayant été arrêtés à la suite d'un autre vol dont il sera parlé ci-après une perquisition opérée dans la malle de la fille Bordel amena la découverte des écheveaux de soie volés chez madame Michallet.

La fille Bordel déclara qu'elle tenait cette soie de Pallain, qui présentait aujourd'hui l'avoir trouvée sur la place des Squares de la Guillotière.

Dans la nuit du 7 au 8 septembre, deux individus à mine suspecte ont été aperçus rôdant autour de l'atelier d'impression sur étoffes de M. Kien, à Saint-Symphorien-d'Ozon.

Ils pénétrèrent dans cet atelier en brisant une fenêtre et y prirent une certaine quantité de marchandises.

Une pièce de foulards en primés provenant du vol a été découverte chez Pallain, rue de Béarn, 49.

Un fournil d'acheté de cette pièce a été trouvé en la possession de Chambriale et un autre de même provenance chez la fille Bordel. Ceux-ci ont déclaré tenir ces deux foulards de Pallain, qui a prétendu les avoir achetés au commencement de juillet d'un nommé Lacour marchand colporteur sur lequel d'ailleurs il n'a pu donner aucune indication.

Dans la nuit du 19 au 20 septembre les voleurs s'introduisirent à l'aide d'escalades, dans l'atelier de teinture de M. Fond, aux Charpennes, où ils prirent 90 kilos de laine valant à environ 1,000 fr.

Un écheveau de cette laine a été retrouvé chez Pallain, qui a prétendu l'avoir acheté d'une personne inconnue sur le quai de la Guillotière. La fille Bordel a reconnu que le reste de la marchandise avait été apporté par Pallain et Chambriale, dans la chambre où elle habitait avec ces derniers.

Dans la nuit du 24 au 25 septembre; le garde de nuit des ateliers de MM. Renard et Nillet, teinturiers, cédit Lafayette, entendit du bruit le long du mur qui sépare ces ateliers de la rue Saint-Antoine. Néanmoins, n'ayant remarqué rien d'insolite, et voyant que le chien n'aboyait pas, il se retira.

Mais une heure après, il constata qu'un avait pénétré dans l'usine en escaladant le mur de clôture. Soixante-quinze kilos de soie, d'une valeur approximative de 7,000 francs, avaient été volés.

La plainte qui fut adressée à ce sujet, M. le commissaire spécial de la streté chargea plusieurs de ses agents de rechercher les auteurs de ces vols.

L'agent Léal, ayant appris que Pallain avait des soies à vendre, initia par le découvrir à la Guillotière.

Il se présenta alors comme un négociant de St-Etienne et lui demanda à acheter des soies.

Après en avoir discuté le prix, Pallain lui dit que les soies se trouvaient au Grand-Trou dans une chambre louée par lui et Guillaudon où celui-ci l'attendait avec Chambriale.

Il y conduisit en voiture et après une nouvelle discussion avec Chambriale et Guillaudon, dans laquelle la provenance frauduleuse de la marchandise fut avouée, un nouveau rabais fut consenti et le prix fixé à 23 francs par kilogramme.

La soie fut ensuite chargée sur la voiture où les trois accusés prirent place avec l'agent Léal : il était convenu que le prix serait payé et partagé entre eux à Lyon.

Ils furent arrêtés à leur entrée dans Lyon où les soies furent reconnues par MM. Lenard et Villet à qui elles avaient été soustraites.

Fidèle à son système Pallain a prétendu les avoir achetées d'un inconnu.

Quant à Guillaudon et Chambriale ils ont soutenu qu'ils n'étaient intervenus que pour aider à charger et décharger les marchandises, ce qui est formellement contredit par l'agent Léal.

Le soir du vol, à 10 heures, une dame Fressonnet les avait vu venir chercher Chambriale chez lui, et sortir avec lui.

La moralité et les antécédents des principaux accusés sont détestables : ils ne travaillent pas et ne vivent que du produit des vols qu'ils commettent.

Seule la fille Bordel n'a pas d'antécédents judiciaires, les trois autres inculpés ont déjà subi de nombreuses condamnations pour les mêmes faits.

Après l'interrogatoire des accusés, la fin de l'affaire est renvoyée à aujourd'hui.

## DÉPARTEMENTS

### RHONE

POLLIGNY. — La fanfare de cette jolie petite localité a célébré joyeusement dimanche dernier la fête de la Sainte-Cécile. Bien qu'elle n'ait à peine que huit mois d'existence, elle a exécuté sur la place publique, aux applaudissements de tous et sous l'habile direction de son chef, plusieurs morceaux patriotiques.

Un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

On a surtout vivement applaudi et félicité Mme veuve Terrasse, maîtresse d'hôtel, qui a été présentée comme membre honoraire par M. Acarie, maire et président de la société. A la suite de ce banquet, un grand banquet la réunissait ensuite avec de nombreux amis et les membres honoraires, à l'hôtel Morel où la plus grande gaieté n'a cessé de régner.

## DÉPARTEMENTS

### ISÈRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Grenoble. — Dans son audience d'aujourd'hui, le tribunal correctionnel présidé par M. Ducasse, a rendu son jugement dans l'affaire de la femme Prat, inculpée d'excitation de mineure et de débauche.

La femme Prat convaincue d'avoir excité sa propre fille, âgée de 16 ans, à la débauche, a été condamnée à la peine de 6 mois de prison.

Les débats de cette affaire se sont déroulés à huis-clos à l'audience de mercredi dernier.

### PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

En raison de la proximité des réceptions du premier de l'an, M. le Préfet ne recevra pas officiellement à l'occasion de son arrivée.

Notre nouveau préfet reçoit tous les jours, de 10 heures à midi; et les mardis et samedis, de 2 heures à 4 heures du soir.

M. G. Moyné, avocat à la cour d'appel de Dijon, attaché au cabinet de M. Duval, préfet de la Côte-d'Or, vient d'être appelé aux fonctions de chef de cabinet de M. Pointe, en remplacement de M. L. Depasse, nommé dans la Haute-Marne.

M. Moyné a pris hier, possession de son poste.

### VOL ET TENTATIVE DE VOL QUALIFIÉ

Dans la nuit du 5 au 6 décembre un vol commis à l'aide d'escalade et d'effraction a eu lieu dans la maison Dent-Alleroff et Ce, commissionnaires en ganterie, faubourg Très-Clotres.

Des malfaiteurs, après avoir fracturé plusieurs tiroirs dans lesquels se trouvait une certaine quantité de timbres-poste qu'ils ont emportés, ont essayé de forcer le coffret qui contenait la somme de 1,500 francs, mais ils n'ont pu y parvenir.

Une enquête est ouverte.

### TIR COMMUNAL

L'administration municipale a l'honneur de donner avis que les travaux de dallage étant complètement terminés, les services de tir pourront être repris à compter de ce jour.

### UNE HABILE ESCROG

L

## UN PRÉCIEUX CONSEIL A SUIVRE

En faisant le résumé des derniers bulletins médicaux de notre ville, nous avons observé que la plupart des maladies qui y régnaient dans ce moment sont causées par des fièvres diverses affectant la périodicité et justifiant l'emploi du **QUINQUINA**. Malheureusement ce médicament précieux entre tous, provoque à l'état isolé ou en combinaison avec du fer, inévitablement des vomissements d'estomac, des éblouissements et des bourdonnements d'oreille quand il n'est occasionné pas des gastrites accompagnées de constipations survivables. C'est pourquoi nous ne saurions trop louer **M. Léon Bertrand**, pharmacien, rue Confort, 12, d'avoir trouvé le moyen d'éviter les dangers qui faisaient de l'usage de la substance appelée à juste titre l'écorce des écorces un nouveau supplice de Tantale. Aussi le vin qu'il porte son nom a-t-il reçu du corps médical tout entier l'accueil le plus sympathique, et nous faisons-nous un plaisir de le recommander aux personnes débilitées par une cause quelconque, dans ce moment surtout, où les constituants sont presque partout le monde d'une absolue nécessité.

Le **Vin Bertrand** se trouve chez son inventeur, rue Confort, 12, et dans toutes les pharmacies.

## SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS  
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS  
St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

## AU REMONTOIR

Horlogerie de Confiance  
**Aug. DESPORTES**  
14, Quai de Vaise, Lyon

Nettoyage de montre..... 2 fr. 50  
Grand ressort de Genève..... 2 fr.  
Régler, depuis..... 6 fr. 50  
Montres cylindriques, argent depuis 25 fr.

Tout est garanti

## Huitième Année

## LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

## LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à **M. A. GODARD**, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

## COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soin ! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, **M. Didier**, médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 57; les bronchites, catarrhes, asthmes, la phthisie, sont soulagés de suite; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 à 4 h., et par correspondance

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

## GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix : 8 francs par an

## AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du **Vin Bertrand** et du **Sauveur des Enfants**, obligent l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local plus propre à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la **Pharmacie Bertrand**, actuellement 12, rue Confort, sera transféré fin janvier prochain, place de la République, 55, angle de la rue Stella.

On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie.

**HERNIES** Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés **Laurent PUY**, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

## L'AKHBAR

Journal le plus ancien et le mieux informé des journaux algériens

Bureaux : Place du Gouvernement, à Alger

ABONNEMENTS :  
France. — Trois mois, 12 f.; Six mois, 23 f. Étranger. — Trois mois, 14 f.; Six mois, 25 f.

On s'abonne chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.

## BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue, 3 0/0  
A 3 mois, 3 0/0  
A 6 mois, 4 0/0  
A 1 an, 4 1/2 0/0  
A 2 ans et au-dessus, 5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

## L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.

Adressez les demandes d'abonnement à **M. A. GODARD**, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

## HYGIÈNE DU TEINT

Eclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffermir si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le **Lait antihypérophique ou Lait Canadé**.

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesses, taches de rousseur, son, lentilles, hâle, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.

**CANDELS et Cie**, boulevard St-Denis, 28, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

## VOS CHEVEUX

ne tomberont plus si vous avez le soin de vous servir de la **Pommade chevelue Ramognino** qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la **Pommade chevelue** pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbre-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Buzot, pharmacien place St-Pierre, 1; à Montélimar, Brun, pharmacien; à Saint-Etienne, pharmacie Dely.

20.000 fr. sont offerts à la personne qui prouvera qu'elle n'est pas revenue à la vie par l'emploi de l'Élixir anti-anémique Saint-Antoine. (Anémie, chlorose, pâles couleurs, dysménorrhée, etc., etc.) Dépôt : Pharmacie, 3, rue Dubois, Lyon, et toutes les pharmacies.

## DÉCOUVERTE HUMANITAIRE

Guérison radicale et sans douleur des maux de dents accidentels ou chroniques et de tous les inconvénients de la bouche, par l'**ÉLIXIR SOUVERAIN des ALPES** en 5 à 10 minutes. — Dépôt chez **M. ROYEN**, coiffeur, 2, rue d'Algérie, à Lyon, et chez les principaux coiffeurs.

## MÉDECINE

Maladies de la gorge, de la voix et de la bouche, effets pernicieux causés par les traitements mercuriels et l'usage du tabac. — Faire usage des **Pastilles de Bethan**, au sel de Berthollet. — La Boîte : 2 fr. 50.

Maladies de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, agitations, renvois, vomissements, diarrhées, coliques, etc. — Faire usage des **Pastilles de Bethan**, au sel de Berthollet, au bis-muth et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50. — Poudres : 5 fr.

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, ébranlement nerveux. — Faire usage du **Vin de Bellini**, au quinquina et colombo, fortifiant, digestif, fébrifuge et antinerveux. Il est recommandé aux enfants, aux femmes délicates et aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les fatigues de toute nature. — La Bouteille : 4 fr.

**DETHAN**, pharmacien, 90, Faubourg Saint-Denis, à Paris, et principales pharmacies de France.

## POSE DE DENTS

**POMPÉIEN**, dentiste  
BREVETÉ S. G. D. G.

107, Cours de la Liberté, LYON  
Opérations, Plombage, Nettoyage des Dents, etc., etc.

Dépuratif du sang et des humeurs. **Sirop de Bochet** du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des LAITIERIES DU RHONE les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr.  
Beurre fin de table..... 3 50

Qualités estampillées

## UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser. S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

## E'PARGNE POPULAIRE

Société anonyme des Coupons Commerciaux

AVIS

La Société rappelle au Public que les Coupons portant le millésime 1880-81 doivent être échangés avant le 1er janvier 1882 contre des coupons 1881-1882. — Cet échange a lieu sans frais à la Succursale de Lyon, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville et dans toutes ses agences.

## ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Granette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112<sup>e</sup> société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

## ON DEMANDE

à louer appartement de quatre pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

## THE PREMIER TRICYCLE

Nouveau tricycle anglais, inversable, envoi description, prix courant contre 15 centimes

**HILLMAN, HERBERT**, 5, et 7, rue Bugeaud, Lyon.

Exposition au Bois Courbé, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville.

## A LOUER

Très joli appartement de neuf pièces, quai de la Guillotière, 24, au premier. Pour le visiter, s'y adresser tous les jours de 3 à 4 heures.

## LEÇONS

d'Italian, d'Allemand, et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1246.

## PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, un ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Baraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

## Eau hygiénique des Bébés

Toilettesave, force des reins, préservatif destructeur des rougeurs, boutons, odeurs aigres du linge. Economie et santé, flacon pour un mois, toilette, 4 fr. — Lyon : Reynon, coiffeur, rue Gasparin, 12; Pharm. des Terreaux, Roanne : Gerbay; St-Etienne : Philippin, rue de la Loire, 2; Grenoble : Chatrousse. — Mêmes pharmacies. *Moture souveraine*, pour ramener, faciliter, régulariser les époques de la femme et en calmer les maux, le flacon, 3 f.

## GUÉRISON RADICALE

et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET hygiénique, préservative et urinaire, dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

## L'IMPUISSANCE

est guérie. Lire l'Instruction qui s'imprime. S'adresser au Dr Égyptin E. St-Charles à Genève. Afr. 25 c. joindre timbre pour réponse.

LYON — 82, Avenue de Saxe et 25, Rue Cuvier — LYON  
(PRÈS DU COURS MORAND)

## GRANDE PHARMACIE DES BROTTTEAUX

Préparation spéciale et en grand de tous les Vins de Quinquina au Bordeaux, Madère, Malaga, Frontignan, etc.

Très bon vin de quina à 2 fr. le litre.  
Vin de quina au malaga, supérieur, 3 fr. le litre.  
Vin de quina au malaga, extra, 4 fr. 50 c. le litre.  
Ce vin se vend aussi par demi-litre et au verre.

Sirop d'écorce d'orange amère, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre.  
Sirop de gentiane, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre.

Sirop de saïsepaille composé du codex, 5 fr. lit., 2 75 le 1/2 l.  
Sirop de mou-de-veau, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre.  
Sirop de Chicorée composé, 4 25 le litre et 2 25 le 1/2 litre.  
Sirop de bourgeon de sapin, 4 fr. le litre et 2 fr. le 1/2 litre.  
Sirop de baume de Tolu, 4 fr. le litre et 2 fr. le 1/2 litre.  
Ces sirops se vendent aussi par topettes et demi-topettes.

EXÉCUTION TRÈS SÉVÈRE DES ORDONNANCES DE MM. LES MÉDECINS A DES PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS  
Remise de 10, 15 et 20 pour cent sur les spécialités

Un Prix-Courant, accompagné d'un Petit Manuel ou Guide d'hygiène, est offert gratuitement à toute personne qui en fait la demande, même sans acheter.

## PASTILLES INDIENNES

du Docteur Wilson

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général, Pharmacie LÉON BERTRAND, 12, rue Confort, et Pharmacie SAINT-FOTHIN, rue Bugeaud, 21, LYON. — Pharmacie MODERNE, à SAINT-ETIENNE. — Pharmacie CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

## MAISON D'ACCOUCHEMENT

M<sup>me</sup> veuve YVERNAT

LYON — 3, rue du Vieil-Remversé, 3 — LYON  
(Angle de la rue du Doyné, quartier St-Georges)

Vaccine et tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion. — Connait l'Allemand. — Place les enfants. — Renseignements par correspondance.

# L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin : elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des maux, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquelles globules sont précisément l'élément vivant de ce fluide; en sorte que la quantité d'eau augmente dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lymphie stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavarret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent; mais il y a des lors tendance à la chlorose (pâles couleurs); la résistance vitale est sensiblement affaiblie, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phthisie a le plus souvent pour cause originelle un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans causer d'étonnement, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les maux, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication suffisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue, les organes se développent à la façon de ces plantes étioilées qui, venues sous un épais ombrage impénétrable aux rayons du soleil, se sont élevées sans prendre ni forces ni consistances, et déperissent bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fleurs et de fruits.

On reconnaît généralement l'anémie à la pâleur des vêtements, à la décoloration des lèvres et des ongles, à l'insoufflement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspnée, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraîne de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'incapacité aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution notable de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux.

Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte; les adolescents, les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Élixir anti-anémique de St-Antoine.

C'est le réparateur par excellence; il régénère le sang, développe les globes rouges, reconstruit les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les maux d'une période ordinairement pénible; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Élixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la substance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire, à l'aide duquel ils reprennent promptement les pertes de substances et d'énergie vitales subies par le fait de la maladie; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les maux qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Élixir anti-anémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.

Dr. T. A.

DÉPÔT PRINCIPAL : à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON  
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

## L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'Assurances pour la reconstitution des Capitaux

Siège Social : Rue de la République, 61 — LYON

LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de Cent francs par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.

5	15.065	30.125	45.185	60.245
758	15.818	30.878	45.938	60.998
1.511	16.571	31.631	46.691	61.751
2.264	17.324	32.384	47.444	62.504
3.017	18.077	33.137	48.197	63.257
3.770	18.830	33.890	48.950	64.010
4.523	19.583	34.643	49.703	64.763
5.276	20.336	35.396	50.456	65.516
6.029	21.089	36.149	51.209	66.269
6.782	21.842	36.902	51.962	67.022
7.535	22.595	37.655	52.715	67.775
8.288	23.348	38.408	53.468	68.528
9.041	24.101	39.161	54.221	69.281
9.794	24.854	39.914	54.974	70.034
10.547	25.607	40.667	55.727	70.787
11.300	26.360	41.420	56.480	71.540
12.053	27.113	42.173	57.233	72.293
12.806	27.866	42.926	57.986	73.046
13.559	28.619	43.679	58.739	73.799
14.312	29.372	44.432	59.492	74.552

Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins vingt fois aux souscripteurs.

A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de 10 francs ont la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés.

Les répartitions ont lieu tous les trois mois; la prochaine aura lieu en janvier 1882.

Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante mois au plus, assure le remboursement d'un capital de mille francs. Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon concourant à tous les lots y compris celui de cent mille francs.

Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de rentes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 22 janvier 1868.

## UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité. S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

## MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPECIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

## PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-oppolettiques.

Lire l'Instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DEPOT : Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon

Envoi par la poste